



plan 4.2.1 - plan général

Arrêté par délibération du conseil municipal du : 15 juillet 2013

Approuvé par délibération du conseil municipal du : 04 mai 2014

modification simplifiée n°1 approuvé par délibération du 07 mars 2016

modification simplifiée n°3 approuvé par délibération du 13 avril 2023



AUa secteur à urbaniser où une densification est recherchée avec servitude de projet au titre de l'article L123-2a du code de l'urbanisme

AUa : secteur à urbaniser où une densification est recherchée et sur lequel s'appliquent des orientations d'aménagement et de programmation

AUa secteur à urbaniser où une densification est recherchée et sur lequel s'appliquent des orientations d'aménagement et de programmation

205 secteur à urbaniser où une densification est recherchée et sur lequel s'appliquent des orientations d'aménagement et de programmation

206 secteur à urbaniser avec une densité modérée sur lequel une servitude de projet au titre de l'article L123-2a du code de l'urbanisme

AUB2 secteur à urbaniser avec une densité modérée et sur lequel s'appliquent des orientations d'aménagement et de programmation

Urb2 Secteur à urbaniser avec une densité modérée et sur lequel s'appliquent des orientations d'aménagement et de programmation

AU secteur destiné à accueillir des activités tertiaires, commerciales, artisanales

1 **Ug** 2 secteur destiné à accueillir des activités tertiaires, commerciales, artisanales soumis aux aléas naturels moyens

4. **AU2** : secteur à urbaniser dont la réalisation est différée dans l'attente des équipements de viabilité soumis aux aléas naturels faibles

☐ A secteur agricole

☒ **An** secteur agricole à protéger en raison des enjeux paysagers et/ou environnementaux

11-2 secteur agricole à protéger en raison des enjeux paysagers et/ou environnementaux à protéger en raison de la présence d'une zone humide

N secteur naturel

Al secteur dans lequel l'extension modérée et le changement de destination à usage d'habitation des bâtiments existants sont autorisés.

NU2 secteur dans lequel l'extension modérée et le changement de destination à usage d'habitation des bâtiments existants sont autorisés

NU2 secteur dans lequel l'extension modérée et le changement de destination à usage d'habitation des bâtiments existants sont autorisés soumis aux aléas naturels moyenn

U173 secteur dans lequel l'extension modérée et le changement de destination à usage d'habitation des bâtiments existants sont autorisés soumis aux aléas naturels forts

N=21 secteur naturel à protéger en raison de la présence d'une zone humide

UA secteur d'habitat ancien du village

UAz secteur d'habitat ancien du village

UBa secteur qui correspond au centre de village où la densification est r

JBa sous secteurs sur lesquels s'appliquent des orientations d'aménagement et de

JBa sous secteurs sur lesquels s'appliquent des orientations d'aménagement et de programmation

UB5 secteur résidentiel où l'on préserve la carcatère d'habitat du tissu urbain

U3bz2 secteur résidentiel où l'on préserve la carcatère d'habitat du tissu urbain

Ue secteur d'activités économiques existant ou à créer

UT secteur dans lequel les constructions, installations e

PRESCRIPTIONS SURFACIQUES

 Espace Boisé Classé EBC

 Secteur couvert par le PPR

 Emplacement réservé ER

 Secteur couvert par des O

 Secteur sur lequel s'applique une servitude de "périmètre de projet"

COMPLEMENT D'INFORMATIONS

☐ Périmètre de droit de préemption

 Zone d'assainissement collectif existant

 Zone d'assainissement non collectif existant

